

Procédure file

Informations de base	
COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	2000/2216(COS)
Réforme de la Commission : plan d'action, aspects concernant la commission juridique. Livre blanc	Procédure terminée
Sujet	
8.40.03 Commission européenne	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Juridique et marché intérieur	PPE-DE HARBOUR Malcolm	23/11/1999
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	FEMM Droits de la femme et égalité des chances	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DG de la Commission	Commissaire	
	Ressources humaines et sécurité		

Événements clés			
01/03/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0200	Résumé
20/09/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/10/2000	Vote en commission		Résumé
23/10/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0326/2000	
29/11/2000	Débat en plénière		
30/11/2000	Décision du Parlement	T5-0543/2000	Résumé
30/11/2000	Fin de la procédure au Parlement		
13/08/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2000/2216(COS)

Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/5/13629

Portail de documentation

Document annexé à la procédure	SEC(1999)0754	07/06/1999	EC	
Document de base non législatif complémentaire	COM(2000)0010	18/01/2000	EC	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0200	01/03/2000	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A5-0326/2000 JO C 223 08.08.2001, p. 0007	23/10/2000	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T5-0543/2000 JO C 228 13.08.2001, p. 0024-0206	30/11/2000	EP	Résumé
Document de suivi	COM(2001)0115	28/02/2001	EC	Résumé
Document de suivi	COM(2003)0040	30/01/2003	EC	Résumé
Document de suivi	COM(2004)0093	10/02/2004	EC	Résumé

Réforme de la Commission : plan d'action, aspects concernant la commission juridique. Livre blanc

La commission a adopté le rapport de M. Malcolm HARBOUR (PPE-DE, UK) sur les aspects du livre blanc qui la concernent. Le rapport souligne qu'une fonction publique européenne indépendante et impartiale constitue le meilleur gage du renforcement du rôle des institutions de l'UE et de la défense des intérêts communautaires. Il approuve bon nombre des mesures de réforme proposées par la Commission, telles que la stratégie d'évaluation des prestations, l'accent mis sur la formation continue et la proposition prévoyant la création d'un service de recrutement interinstitutionnel. Tout en approuvant le régime de retraite anticipée, elle considère qu'un régime de retraite différée devrait également être disponible et engage la Commission à envisager un régime de retraite avec capitalisation, qui soit transférable, de manière à promouvoir la mobilité. La commission demande que tous les fonctionnaires disposent de descriptions d'emploi précises (pour tous les grades) et se voient assigner des objectifs précis et accorder les ressources nécessaires. Elle demande également la mise en place de procédures applicables en cas d'insuffisance professionnelle persistante et considère que la notion d'emploi à vie, quelles que soient les prestations, doit disparaître. Les plans de recrutement, de classement et de pension devraient faciliter le recrutement et que des contrats à durée déterminée (à court ou à long terme) flexibles devraient être prévus. La rémunération globale doit être compétitive par rapport aux secteurs public et privé afin d'attirer des personnes douées et motivées. La commission estime également que les cadres doivent pouvoir stimuler le personnel par des augmentations salariales fondées sur les prestations, et recommande le système actuellement appliqué à la BCE. En ce qui concerne les structures et procédures disciplinaires, la commission demande que des dispositions soient prises rapidement pour refondre le système et revoir les dispositions relatives à la responsabilité financière personnelle des fonctionnaires. Elle insiste aussi pour que l'on définisse formellement les droits et obligations des fonctionnaires en matière de dénonciation des méfaits. La commission souligne que les réformes doivent être mises en oeuvre au plus vite, si l'on veut éviter la démoralisation du personnel et le désenchantement de l'opinion publique. Enfin, elle invite la Commission à présenter, d'urgence, des propositions relatives à la réforme du statut pour tenir compte, notamment, des réalités nouvelles de recrutement au sein du Parlement. En effet, il faut de la flexibilité et de la mobilité à cause du caractère cyclique de la charge de travail du Parlement et des besoins en matière d'effectifs des groupes politiques, lesquels emploient un grand nombre d'agents temporaires. ?

Réforme de la Commission : plan d'action, aspects concernant la commission juridique. Livre blanc

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Malcolm HARBOUR (PPE-DE, UK) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement considère qu'une fonction publique européenne impartiale et indépendante est un élément clé des réformes de la Commission. ?